

DROIT DES AFFAIRES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 26 Janvier 2021

DAHAN AVOCATS ACCOMPAGNE LA FINTECH SIS ID LORS DE SA LEVÉE DE FONDS DE 5 MILLIONS D'EUROS EN SÉRIE A

Le cabinet DAHAN Avocats est intervenu en qualité d'avocat-conseil juridique auprès de Sis ID et de Laurent SARRAT, son dirigeant, dans le cadre de sa levée de fonds de 5 millions d'euros en Série A souscrite par les fonds Opera Tech Ventures de BNP Paribas, Digital Venture de Bpifrance et Aonia Ventures. Sis ID est une Fintech française spécialisée dans le contrôle des coordonnées bancaires des bénéficiaires de paiements.

35 rue Saint Simon 69009 - Lyon

04 82 53 10 50 www.dahanavocats.com

Sis ID, 1ère plateforme SaaS collaborative de lutte contre la fraude aux virements bancaires

Fondée en 2016, la Fintech française Sis ID accompagne les entreprises pour lutter contre la fraude et sécuriser leurs données de paiements via sa plateforme My Sis ID. Première plateforme collaborative SaaS co-construite par et pour des Directeurs Financiers et des Trésoriers, la solution My Sis ID permet de sécuriser les paiements des tiers de l'entreprise, notamment les paiements fournisseurs, via un contrôle des comptes bénéficiaires en France et à l'étranger.

DAHAN Avocats accompagne le développement de Sis ID

DAHAN Avocats est Avocat-conseil de Sis ID depuis sa création en 2016 et l'a accompagnée dans toutes les étapes décisives de son développement.

DAHAN Avocats intervient de nouveau aux côtés de SIS ID et de son dirigeant, pour sa première levée de fonds en Série A, d'un montant de 5 M€, qui constitue une étape majeure du développement de la startup française. Plus particulièrement, le rôle de DAHAN Avocats a consisté à conseiller le dirigeant lors de la négociation des accords conclus avec les établissements financiers et à participer à la rédaction de la documentation juridique y afférente.

Cette levée de fonds permettra à SIS ID d'accélérer sa présence internationale notamment au Royaume-Uni et en Espagne, très touchés par la fraude, mais aussi de renforcer ses investissements R&D.

Très actif dans les domaines des fusions-acquisitions, du capital-risque et du capital-investissement, DAHAN Avocats a fait bénéficier Sis ID, ses actionnaires historiques et son dirigeant, d'une expérience significative dans le secteur des nouvelles technologies, le cabinet ayant en effet déjà apporté son expertise à de nombreuses entreprises dans ce secteur.



Liste des intervenants juridiques et financiers:

• Conseils juridiques:

Pour Sis ID : DAHAN Avocats représenté par Maître Carole Dahan, associée et Véronique Dubois

Pour Opera Tech Ventures : cabinet ASHURST, représenté par Maître Anne Reffay, associée et Maître Louis Rainguenet

Pour Bpifrance : Cabinet DEGROUX BRUGERE, représenté par Maître Jérémie Swiecznik

• Conseil financier:

Pour Sis ID: Blueprint, représenté par Marc Chancerel

35 rue Saint Simon 69009 - Lyon

04 82 53 10 50 www.dahanavocats.com

A propos de Dahan Avocats

Fondé en 2004 par Carole Dahan, le Cabinet DAHAN Avocats intervient en droit des sociétés, fusions/acquisitions, opérations capitalistiques, managements packages, négociations d'accords entre actionnaires, optimisation patrimoniale, fiscalité et contentieux commerciaux.

Son action consiste, grâce à une collaboration étroite avec les équipes dirigeantes, à imaginer et fiabiliser juridiquement les solutions les mieux adaptées au contexte de l'entreprise. Cette collaboration étroite se manifeste au travers d'une disponibilité et d'une réactivité toute particulière. Fiabilité, rigueur et disponibilité sont les lignes directrices du Cabinet DAHAN Avocats.

Pour de plus amples informations : www.dahanavocats.com et sur Linkedin Contact presse : Stéphanie Chane-Waï - JuriCommunication - 01 45 00 36 54

A propos de Sis ID Fintech française

Créée en 2016, Sis ID accompagne les entreprises dans leur lutte contre la fraude aux virements bancaires. Pensée et créée par des Directeurs Financiers et Trésoriers du CAC 40 (Colas, Bouygues Immobilier, Adecco, Printemps, Eiffage, Leon Grosse, Eurovia, SMA Assurances, VINCI Construction France, Casino et Infolegale), la plateforme collaborative My Sis ID propose aux entreprises de partager leurs enjeux de digitalisation de la fonction finance, leurs expériences et expertises en matière de fraude et leurs données de paiements dans un référentiel unique, sécurisé et centralisé, pour protéger leurs opérations bancaires.

La puissance de l'intelligence collective fait la force du réseau Sis ID ! Pour de plus amples : informations : www.sis-id.com et sur LinkedIn



DROIT DES AFFAIRES

MODALITÉS D'INTERVENTION

Mise à jour du 1er juin 2021

Le Cabinet DAHAN Avocats est une SELARL d'avocats inscrite au Barreau de LYON.

35 rue Saint Simon 69009 - Lyon

04 82 53 10 50 www.dahanavocats.com Le Cabinet DAHAN Avocats fournit des prestations d'assistance et de représentation en justice, et de conseils juridiques, à des personnes physiques ou morales qui lui en font la demande (le(s) « Client(s) »). L'exécution de ces prestations sont notamment régies par le Règlement Intérieur National de la profession d'avocat (RIN) - qui constitue le socle de la déontologie commune des avocats - et les présentes conditions générales.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

1. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales déterminent les conditions d'exécution des prestations juridiques effectuées par les avocats et collaborateurs du Cabinet DAHAN Avocats pour ses Clients.

Elles s'appliquent à toute demande de prestation adressée au Cabinet DAHAN Avocats et acceptée par celui-ci, complétées, le cas échéant, par des conditions particulières stipulées au sein d'une convention d'honoraires, d'une lettre de mission ou sous toute autre forme écrite.

En cas de contradiction entre les présentes conditions générales et les conditions particulières, ce sont ces dernières qui prévalent.

2. **DEONTOLOGIE**

Le Cabinet DAHAN Avocats est tout particulièrement attaché aux principes rappelés dans le serment de l'avocat : « Je jure comme avocat d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. »



2.1 CLAUSE DE CONSCIENCE

Les avocats du Cabinet DAHAN Avocats se réservent le droit de se décharger de toute mission s'ils estiment que celle-ci est contraire aux lois et règlements, aux règles professionnelles, les placent en conflit d'intérêt ou, plus généralement, s'ils estiment devoir invoquer leur clause de conscience.

2.2 SECRET PROFESSIONNEL

L'ensemble des interactions, consultations, correspondances, documents, données et informations échangés entre le Client et le Cabinet DAHAN Avocats est soumis au secret professionnel. Le secret professionnel de l'avocat est d'ordre public. Il est général, absolu et illimité dans le temps.

35 rue Saint Simon 69009 - Lyon

04 82 53 10 50 www.dahanavocats.com

2.3 CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Cabinet DAHAN Avocats ne peut être ni le conseil ni le représentant ou le défenseur de plus d'un client dans un même dossier s'il y a conflit entre les intérêts de ses Clients ou, sauf accord des parties, s'il existe un risque sérieux d'un tel conflit.

Le Cabinet DAHAN Avocats s'abstient de s'occuper des affaires de tous les Clients concernés lorsque surgit un conflit d'intérêt, lorsque le secret professionnel risque d'être violé ou lorsque son indépendance risque de ne plus être entière.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 OBLIGATION DE DILIGENCE DU CABINET DAHAN AVOCATS

Le Cabinet DAHAN Avocats exécute sa mission avec soin et diligence et apporte ses meilleurs efforts à l'exécution de la mission qui lui est confiée mais sans en garantir, en aucune façon, le succès.

En conséquence, le Cabinet DAHAN Avocats n'est tenu que d'une obligation de moyens.

Le Cabinet DAHAN Avocats ne sera, en aucun cas, responsable de toute prestation de conseil ou d'étude fournie par tout intervenant extérieur auquel le Client aurait fait appel.



Le Cabinet DAHAN Avocats ne sera, en aucun cas responsable en raison d'informations, documents et/ou déclarations du Client qui se révéleraient inexactes.

Par ailleurs, le Cabinet DAHAN Avocats ne saurait être tenu responsable de l'utilisation d'actes, consultations, etc., établis dans le contexte particulier de la mission et qui seraient utilisés dans un autre contexte.

3.2 OBLIGATION D'INFORMATION DU CABINET DAHAN AVOCATS

Le Cabinet DAHAN Avocats s'engage à tenir le Client régulièrement informé de l'évolution de son dossier par tous moyens lui permettant de préserver le secret professionnel.

35 rue Saint Simon 69009 - Lyon

04 82 53 10 50 www.dahanavocats.com

3.3 OBLIGATION D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU **CLIENT**

Le Client doit faire ses meilleurs efforts pour faciliter le traitement et le suivi de la mission confiée au Cabinet DAHAN Avocats:

🌊 Le Client s'engage à mettre à la disposition du Cabinet DAHAN Avocats, préalablement et au cours de l'accomplissement de la mission, une information complète et loyale.

Le Client doit informer le Cabinet DAHAN Avocats de façon précise sur ses besoins et attentes et répondre à toute demande de renseignements nécessaire à la réalisation de la mission.

Le Client doit remettre au Cabinet DAHAN Avocats tous documents et pièces en sa possession (ou susceptible d'y entrer), utiles à l'accomplissement de la mission.

Le Cli<mark>ent</mark> s'engage à informer et à consulter le Cabinet DAHAN Avocats préalablement à toute orientation nouvelle dans les domaines objets de la mission qu'il lui a confiée.

4. MODALITES D'INTERVENTION

4.1 MODALITÉS GÉNÉRALES

Le Cabinet DAHAN Avocats exécute sa mission avec soin et diligence et apporte ses meilleurs efforts à l'exécution de la mission qui lui est confiée mais sans en garantir, en aucune façon, le succès.

En conséquence, le Cabinet DAHAN Avocats n'est tenu que d'une obligation de 2 moyens.